Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 52 (1957)

Heft: 1

Artikel: Un exemple qui vaut d'être suivi : la Communauté de travail de Bâle-

Campagne pour la protection des sites

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-173614

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un exemple qui vaut d'être suivi: la Communauté de travail de Bâle-Campagne pour la protection des sites

pagne est la plus jeune du pays, puisqu'elle a été fondée, en 1950, par scissiparité: cette séparation d'avec la section de Bâle-Ville n'a nullement pour origine des dissensions intestines, mais la nécessité d'une division du travail. L'expérience, depuis lors, en atteste le bien-fondé. Mais, au même moment, se fit sentir l'urgence d'une union étroite de toutes les associations qui, à des titres divers, veillent sur le patrimoine cantonal, des rives industrielles du Rhin jusqu'aux fermes isolées du Jura. Et c'est de la même époque que date la création de cette « Communauté de travail », qui mérite de servir d'exemple dans ce pays où tant de sociétés à but idéal travaillent en ordre dispersé. Les résultats obtenus sont convaincants. Et il nous semble utile de résumer ici, à l'usage de ceux qui s'en inspireront, les principales dispositions des statuts.

Organisation de faîte, la Communauté de travail pour la protection des sites réunit toutes les associations privées qui s'intéressent à la protection des sites, des monuments, de la nature et du paysage. Elle favorise les contacts, l'unité d'action, et représente à l'égard des tiers les intérêts généraux de ses membres.

Organisation

La Communauté se compose de deux délégués de chaque société, qui élisent ensemble leur président. Les affaires courantes sont expédiées par un comité, pourvu d'un secrétariat permanent. Le comité désigne dans les communes des représentants locaux qui sont ses hommes de confiance, et dont les attributions font l'objet d'un règlement spécial.

Activité

Le comité prend toutes les mesures commandées par la protection des sites, accueille les suggestions de ses représentants locaux ou des sociétés membres, sollicite leur collaboration quand elle est nécessaire à l'application des mesures envisagées, et coordonne leurs efforts.

Le secrétaire transmet les suggestions et les requêtes aux sociétés membres lorsqu'elles sont de leur ressort. Toutes les autres affaires incombent au comité, qui recourt parfois à des experts.

damment des questions qui sont de leur compé- ments.

La section « Heimatschutz » de Bâle-Cam- tence, et informent le comité des solutions apportées.

> La Communauté se réunit au minimum une fois par an, ou encore sur demande d'une société affiliée ou lorsque le comité le juge à propos. Entrent dans ses compétences: toutes les questions de principe de quelque importance, et toutes celles qui lui sont soumises par le comité ou les sociétés membres; l'élection du président, du comité et des vérificateurs de comptes; la fixation des cotisations.

Finances

Les recettes sont fournies par les cotisations des sociétés affiliées et par des subsides de l'Etat, des communes et des donateurs.

Activité des représentants locaux

Les hommes de confiance de la Communauté ont un vaste champ d'action: protection des rives; interventions en cas de correction des cours d'eau; lutte contre la pollution des eaux; lutte contre le captage des eaux ou les demandes de concessions industrielles; conservation des boqueteaux, haies et rideaux d'arbres; interventions lors des corrections routières; lutte contre le dépôt de déblais sur les lisières, les rives, etc.; embellissement des places; coopération aux plans de restauration ou de construction; ils font aussi entendre leur avis pour l'attribution de noms aux nouvelles rues.

Dans tous les cas, ces représentants locaux agissent en contact étroit avec les autorités communales. Lorsque leurs démarches restent sans effet, la Communauté intervient. Le résultat de ses efforts leur est aussitôt communiqué.

Sociétés affiliées

Font notamment partie de la Communauté de travail de Bâle-Campagne pour la protection des sites: la section du Heimatschutz; la commission pour la protection de la nature; l'association pour l'économie forestière; les sociétés d'apiculteurs et de chasseurs; les propriétaires fonciers; le syndicat d'initiative; la société générale d'affichage; l'association du tourisme pédestre; l'Union des paysans de Bâle-Campagne.

Le président actuel est M. Emile Weitnauer, instituteur à Oltingen, et le secrétaire M. Rico Arcioni, à Muttenz. Ils sont à la disposition de Les sociétés membres s'occupent indépen- tous ceux qui désireraient d'autres renseigne-

Photographen:

W. Zeller, Zürich: S. 1-7, 9 (unten), 12-19; Th. Strübin, Liestal: S. 8; Elisabeth Schulz, Basel: S. 9 (oben) und 10 (beide); E. Gmelin, Dornach: S. 21 (beide); Stadtgärtnerei Basel: S. 25; H. Hinz, Basel: S. 26 und 27.